

Paris, le 30 juillet 2014,

Monsieur François HOLLANDE  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint-  
Honoré  
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Jean-Claude Juncker désormais élu par le Parlement européen, la future Commission européenne devrait pouvoir être installée d'ici les prochains mois, dans une organisation qu'on devine largement renouvelée.

Face aux lourds enjeux qui traversent l'Europe, à la nécessité de peser d'un poids politique accru et à l'urgence de faire émerger une organisation agile et efficace, Jean-Claude Juncker a d'ores et déjà annoncé des modifications dans l'organisation du travail des commissaires comme dans les périmètres de certains portefeuilles.

Des rapprochements entre secteurs ou des renforcements de pôles sont sans doute légitimes et utiles pour améliorer les démarches engagées par la Commission.

En revanche, il nous semble dangereux de créer, comme semble le souhaiter le nouveau Président de la Commission, un poste de Commissaire pour le numérique qui aurait aussi vocation à être le chef de file pour les questions relatives au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle.

L'hiver dernier, la consultation publique lancée par la Commission sur la réforme du droit d'auteur a suscité un engouement aussi fort qu'il a révélé un mouvement désormais bien structuré et tendant à vouloir affaiblir significativement le droit des créateurs en Europe.

Nous sommes malheureusement convaincus que lier institutionnellement le numérique aux droits d'auteurs serait de nature à fragiliser davantage encore un droit d'auteur, déjà très attaqué ces dernières années. Beaucoup des discours entendus récemment, prononcés par Neelie Kroes, en charge actuellement du numérique, ou par Jean-Claude Juncker, continuent à véhiculer l'idée que le développement du numérique serait une chance pour la croissance européenne s'il n'était pas handicapé par des règles anachroniques, parmi lesquelles le droit d'auteur.

Les enjeux du droit d'auteur sont traversés par l'évolution des usages numériques. Chacun en est conscient et il n'est pas dans notre propos de se satisfaire d'un conservatisme dépassé ni d'entretenir une opposition qui n'aurait plus lieu d'être, tant le numérique peut – et doit – être une chance pour la création et la diversité culturelle.

Mais, aujourd'hui, se résoudre à confier la responsabilité de l'avenir du droit d'auteur et celui du développement de l'économie numérique à la même personne fait courir le risque réel d'un effacement du droit d'auteur face à la libéralisation, vécue comme incontournable, du numérique, sans même que les enjeux et les risques n'en aient été clairement mesurés.

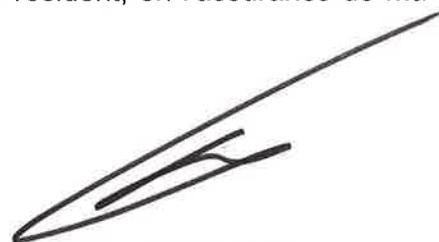
L'absorption du droit d'auteur par le secteur numérique est un projet incohérent et dangereux. Il est aussi contre-productif car la propriété intellectuelle est un atout pour la France et l'Europe.

Sous votre présidence, la France s'est battue avec succès l'an dernier, unie et rassemblée, pour sauvegarder l'exception culturelle dans le cadre des négociations transatlantiques. Elle l'a fait avec force et conviction. De la même manière, la France est aussi celle qui a contribué à façonner, à consolider et à défendre le droit d'auteur en Europe et au-delà.

Nous attendons donc de la France qu'elle maintienne les engagements qu'elle a toujours défendus en faveur du droit d'auteur.

Aussi, à l'occasion de la composition de la future Commission européenne, nous sollicitons la plus grande vigilance de la part des autorités françaises sur la façon dont le droit d'auteur et la propriété intellectuelle pourront être envisagés au niveau européen, et en particulier dans la répartition des compétences et des attributions au sein même de la Commission.

Vous remerciant par avance de l'intérêt bienveillant que vous réserverez à notre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma très haute considération.



Pascal ROGARD  
Président